RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABELUM

Société par actions simplifiée au capital de 11 000 euros
750 705 444 RCS Nanterre
87 route des Gardes
92190 Meudon

Et

CONVALIS LTD

Société au capital de 1 euro
007913V Companies Act
Bridge Chambers, West Quay
Ramsey Isle of Man IM8 1DL

APPORT DE L'ENSEMBLE DES ELEMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA SOCIETE CONVALIS LTD A LA SOCIETE ABELUM

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur des apports

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par une décision unanime des associés de la société ABELUM en date du 1er novembre 2024, concernant l'apport de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la société CONVALIS LTD au profit de la société ABELUM, nous avons établi le présent rapport conformément à l'article L.225-147 du Code de Commerce.

La valeur des apports a été arrêtée dans le contrat d'apport partiel d'actif signé par les représentants des sociétés concernées en date du 1er novembre 2024. Les apports seront définitivement arrêtés et ne deviendront définitifs qu'après les décisions des associés appelés à se prononcer sur l'opération.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission ; cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports majorée d'une prime d'apport le cas échéant.

Notre rapport est établi selon le plan suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports

2. Diligences effectuées

3. Appréciation de la valeur des apports

4. Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Sociétés concernées et parties en présence

1.1.1 Société apporteuse

La société CONVALIS LTD est une société au capital de 1 euro composé de 1 action de 1 euro. Son siège social est situé [redacted] Elle est immatriculée au Companies Act 2006 sous le numéro 007913V.

1.1.2 Société bénéficiaire des apports

La société ABELUM est une société par actions simplifiée au capital de 11 000 euros, composé de 11 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune. Son siège social est situé au [redacted] Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 750 705 444.

Elle a pour objet social en France et à l'étranger :

- Le conseil aux entreprises ;
- La prise de toutes participations dans toutes entreprises ou sociétés, quelle qu'en soit la nature juridique ;
- La gestion de ses participations ;
- L'assistance aux sociétés de son groupe dans les domaines commercial, administratif, gestion, stratégie de développement, marketing, finance, négociation, informatique ;
- L'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur, la transformation, la location de tous biens immobiliers ;
- La participation, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

1.1.3 Liens entre les sociétés

- Liens en capital

La société CONVALIS LTD et la société ABELUM n'ont aucun lien capitalistique direct.

- Dirigeants communs

Les sociétés CONVALIS LTD et ABELUM n'ont pas de dirigeant en commun.

1.2 Contexte général et but de l'opération

Il est envisagé dans le projet de contrat d'apport partiel d'actif que tous les actifs, passifs et engagements de la société CONVALIS LTD soient transmis à la société ABELUM.

Cette opération d'apport partiel d'actif s'inscrit dans le cadre d'une relocalisation en France des actifs de la société CONVALIS LTD.

1.3 Description et rémunération des apports

1.3.1 Caractéristiques des apports

Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération sont les comptes intermédiaires de la société CONVALIS LTD, société apporteuse, au 31 octobre 2024 et les comptes clos au 31 décembre 2023 de la société ABELUM, société bénéficiaire de l'apport.

Les actifs apportés sont des titres de placement financiers et des disponibilités.
Les passifs apportés sont un compte courant d'associé et des autres dettes.

Les sociétés conviennent que la date de réalisation de l'apport partiel d'actif sera la 31 décembre 2024.

1.3.2 Régime fiscal de l'opération

L'apport partiel d'actif sera réalisé sans rétroactivité fiscale.

La société CONVALIS LTD et la société ABELUM déclarent placer la présente opération sous le régime de faveur prévu par l'article 210 A du CGI en matière d'impôt sur les sociétés.

1.3.3 Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée à :

- l'approbation de l'apport partiel d'actif par l'associé unique de la société CONVALIS LTD ;
- l'approbation de l'apport partiel d'actif, de l'augmentation de capital et de l'émission d'actions nouvelles au profit de la société CONVALIS LTD par la collectivité des associés de la société ABELUM.

1.3.4 Rémunération des apports

Tous les actifs, passifs et engagements de quelque nature qu'ils soient de la société CONVALIS LTD seront transmis à la société ABELUM dans l'état où ils se trouveront à la date de la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

Les apports de la société CONVALIS LTD ont été valorisés à un montant de 1 818 081 euros.

En rémunération des apports susvisés, l'associé unique de la société CONVALIS LTD se verra attribuer 1 818 081 actions nouvelles de la société ABELUM.

Les actions nouvelles étant émises à une valeur nominale de 1 euro, la rémunération de l'apport se traduira par une augmentation de capital en nominal de 1 818 081 euros.

1.3.5 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier stipulé dans le cadre de l'apport.

2. DILIGENCES MISES EN OEUVRE

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Nous avons notamment :

- pris connaissance du contexte économique, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées ;
- obtenu le contrat d'apport partiel d'actif entre les sociétés CONVALIS LTD et ABELUM ;
- vérifié la réalité des actifs et passifs apportés ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- pris connaissance de l'activité de la société apporteuse au regard de la situation comptable intermédiaire au 31 octobre 2024 ;
- pris connaissance et analysé les événements postérieurs à la clôture ;
- mis en œuvre des diligences nous permettant d'apprécier la valeur des apports ;
- obtenu une lettre d'affirmation de la part des dirigeants de la société apporteuse nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant remettre en cause de façon significative la valorisation retenue.

3. APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

3.1 Détermination de la valeur d'apport par les parties

Conformément aux dispositions des articles 710-1 et suivants du Plan Comptable Général relatifs au traitement comptable des fusions et opérations assimilées, les apports réalisés au titre de la présente opération ont été valorisés à leur valeur comptable, s'agissant d'une opération impliquant deux

sociétés sous contrôle distinct et dans la mesure où la société apporteuse prend le contrôle de la société bénéficiaire à l'issue de la réalisation de l'opération.

Le choix de cette méthode de valorisation n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

3.2 Appréciation de la méthode d'évaluation

3.2.1 Méthode d'évaluation retenue

La valeur réelle retenue de l'ensemble des éléments d'actif et de passif de la société CONVALIS LTD apportés, soit 1 818 081 euros, a été déterminée à partir de la situation nette comptable intermédiaire au 31 octobre 2024 de ladite société.

Les titres de placement financiers apportés sont réévalués chaque année à l'actif du bilan de la société CONVALIS LTD. Par conséquent, la valeur comptable correspond à la valeur réelle des actifs apportés.

La valeur réelle des passifs apportés correspond également à leur valeur comptable.

3.2.2 Appréciation de la valeur d'apport

Nous nous sommes assurés, à partir des documents de valorisation issus des établissements financiers dépositaire des comptes, que les immobilisations financières et les disponibilités inscrits à l'actif du bilan de la société CONVALIS LTD étaient correctement valorisées dans le contrat d'apport partiel d'actif.

De même, nous nous sommes assurés de l'existence et du montant du compte courant d'associés et des autres dettes figurant au passif du bilan de la société CONVALIS LTD.

La valeur de l'apport de l'ensemble des éléments actifs et passifs de la société CONVALIS LTD à la société ABELUM, égale à la valeur des actifs sus mentionnés minorée des dettes sus mentionnées, n'appelle pas de commentaires de notre part.

4. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 1 818 081 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur des apports est au moins égale à l'augmentation de capital en nominal de 1 818 081 euros envisagée.

A Paris, le 12 novembre 2024

Le Commissaire aux apports
FD & Associés



Antoine FAVERIS